

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Richard, 19 octobre 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)

Collation2 p. (481r, 482r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Richard, 19 octobre 1877, consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49432>

Copier

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[19 octobre 1877](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Richard \[Sardy-lès-Épiry\]](#)

Lieu de destinationSardy-lès-Épiry (Nièvre)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur la recherche de minéraux dans la Nièvre. Godin informe Richard qu'il lui a fait expédier du mastic et des tubes de verre. Sur un litige avec Troupin à propos de lampes. Godin demande à Richard de prévenir Maloigne que ce dernier va devoir expédier les objets lui appartenant ; il précise qu'il reste encore du

matériel qui est sa propriété.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#)

Personnes citées[Troupin, Jean](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Lyon le 29 Octobre 1622

481

Monsieur Richard.

Je vous ai fait expédier hier par domino
à une grande vitesse 3 billets de medicin
et une caisse de tubes en verre, dont nous avons
ci-dessous le récépissé.

Je suis d'autant plus surpris de la con-
duite de M. Bracqin que nous pourrions très-
probablement nous passer de ces médicines, et
si vous aviez que je n'aurais pas été facile
de venir prendre cette mesure dès l'origine.

Le refus des lampes est une véritable
tâquinerie, qui me s'explique pas, puisque
si elles venaient à être nécessaires je demandais
naturellement en faire compte, et qu'en
les refusant M. Leichon ne peut avoir rien
à y gagner; M. Bracqin, de son côté, peu
peut tout à y perdre, puisque nous avons
la possibilité de la contredire.

Tous devrez donc en ceci faire obeur
le mieux, et je ne prie que nous répétons
que jusqu'à ce que nous soyons sûrs de
continuer nos travaux, il importe le
plus possible d'éviter des frais inutiles.

Nous pourrez prévenir M. Meloignan

pour prendre les objets m'appartenant
dont vous m'avez remis le détail, mais
il me restera en outre au sondage : un
cric, un cabestan, les appareils de
chauffage, deux pompes, et autres
objets dont je vous donnerai plus tard
le détail.

Je vous salue bien sincèrement.

Y. R. M.
A. G. V.